

Maintenant une chose m'importe beaucoup. On fait courir ici le bruit que votre refus a été basé sur votre répugnance à concourir avec moi à l'administration publique. Ce motif serait bien grave et un suffrage tel que le vôtre, s'il m'était refusé, serait pour moi un douloureux souvenir. J'ajoute même qu'il serait un motif de défiance de mon aptitude à faire le bien qui devrait m'en faire désespérer, et que, quoique tranquille sur mes bonnes intentions, il contribuerait à me persuader de plus en plus que les bonnes intentions ne suffisent pas dans une telle charge.

Veuillez, Monsieur, me tirer de peine et vous expliquer franchement à cet égard. Je l'attends de votre sincérité et comme le prix des sentiments de considération et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

GASPARIN.

IV

A Monsieur DE GASPARIN, préfet du Rhône.

Lyon, le 27 février 1835.

Monsieur le Préfet,

Je vois par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 23 de ce mois, que celle par laquelle je vous faisais part des raisons qui m'empêchaient d'accepter les importantes et honorables fonctions que Sa Majesté, sur votre bienveillante désignation, voulait me confier, n'a pas été mise sous vos yeux. Cette lettre contient les motifs réels de ma non-acceptation ; permettez-moi de la transcrire ici :

Monsieur le Préfet,

« Le choix qu'a fait de moi le gouvernement du roi pour la place de
« maire de la ville de Lyon, me flatte et m'honore. Mais une santé
« affaiblie par une maladie grave qui m'a mis plusieurs fois, et me
« mettra encore dans la nécessité de passer l'hiver dans le Midi, ne me
« permet pas de répondre à la confiance de Sa Majesté en acceptant les
« importantes fonctions auxquelles elle m'a appelé.